

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 SG 49** Subvention (7.000 euros) aux associations Institut du Tout Monde (7e) et En Terre Indigène (20e) pour le développement de cours en lignes (MOOC) sur l'histoire de l'esclavage en 2018 et la création d'une plateforme Internet valorisant les femmes autochtones en 2019.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Institut du Tout Monde et En Terre Indigène ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Institut du Tout Monde, 217 boulevard Saint Germain (7e), pour le développement de nouveaux modules de cours en ligne, MOOC, sur l'histoire de l'esclavage.

Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association En Terre Indigène, 8 cité Aubry (20e), pour la création d'une plateforme Internet valorisant les femmes autochtones en 2019.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 7 000 euros, répartie comme suit, 5 000 euros pour l'association Institut du Tout Monde et 2 000 euros pour l'association En Terre Indigène, sera imputée sur le sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018 et suivants, au titre des DOM-TOM.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**